



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Mesdames et Messieurs,

Depuis juin 2014, plusieurs vols ont été commis sur les régions limitrophes. Les auteurs s'introduisent par effraction dans les exploitations agricoles ou commettent des vols dans les champs équipés de rampes d'arrosage. Ils emportent principalement des tronçonneuses, des batteries pour enrouleur de tuyaux d'arrosage et les câbles alimentant les pivots d'irrigation.

Il convient de renforcer la vigilance sur ces faits.

La gendarmerie déploie des patrouilles à proximité de vos exploitations agricoles notamment lors des services nocturnes.

Nous vous recommandons de prendre les dispositions suivantes afin de déjouer les actions des délinquants:

- **stocker vos matériels dans des locaux fermant à clé. Les clés doivent être conservées au siège de l'exploitation et non à proximité de la porte du hangar ou dans un bureau.**
- **verrouiller solidement dans des locaux le départ des alimentations électriques, les compteurs et transformateurs.**
- **empêcher le sectionnement des câbles électriques en installant des dispositifs antivols constitués d'une cornière qui coince le câble contre le tube supérieur sur toute sa longueur.**
- **équiper les pivots avec des systèmes d'alarme extérieure semblables aux équipements de hangars. Le déclenchement s'effectue par un ou plusieurs détecteurs de présence. L'alarme peut être sonore ou transmise par GSM.**
- **vérifier le bon fonctionnement des systèmes d'alarmes et d'enregistrement vidéo pour les sites équipés de ce type de matériel. Il existe des systèmes électroniques autonomes en alimentation. Selon les options, ce matériel peut détecter une anomalie sur les câbles de travée, une coupure de l'alimentation, une ouverture de la porte du local de pompage, voire une effraction sur le réservoir de carburant d'une motopompe. En cas d'anomalie, une alerte est envoyée à l'agriculteur via un système GSM.**
- **privilégier un éclairage actif sur détection de mouvement. Il permettra de perturber le délinquant et d'accroître la qualité de la scène filmée par vos caméras et facilitera son exploitation judiciaire.**
- **faire preuve de curiosité sur la présence d'individus douteux en journée, ne pas hésiter à appeler la brigade de gendarmerie, à relever tout indice permettant une identification rapide, notamment tout numéro d'immatriculation de véhicules.**

Nous sommes à votre disposition pour intervenir rapidement en cas de besoin et vous conseiller utilement. **N'hésitez pas à composer le 17 en cas d'urgence.**

Cordialement,

Le major Dominique COSTE

Référént sûreté – Groupement de Gendarmerie Départementale des Pyrénées-Atlantiques



Gendarmerie nationale